

Conseil d'Administration du 19 octobre 2018

Présents :

Directrice : Marie-Christine RENARD

Collège enseignants : Gilles GUÉZO, Dominique JÉZÉQUELLOU, Philippe MADEC

Collège ATS : Carole LOISEL-SOYER

Collège étudiants : Jeanne MIETTE

Personnalités extérieures : Philippe CHAIX, Catherine ELKAR, Lionel DUNET

Agent comptable : Fabrice TUAL

Contrôleur financier : Lisa BOUTELOUP

Invités : Olivier DAVID, Président de l'Université Rennes 2

Christophe GRANGE

Participants :

Marie-Claire GUÉGUEN

Sandrine QUIDEAU

Laëtitia BOUVIER

Frédéric SOTINEL, Directeur du Laboratoire de Recherche

Excusés :

Chantal LE MAREC, Mathieu LE BARZIC, Président de la CPR, Murielle BATICLE, Gatién CORDIER, Marion HOHLFELDT, Didier JARNIGON, Michel ROUSSEL (DRAC Bretagne)

Pouvoirs :

Marion HOHLFELDT à Dominique JÉZÉQUELLOU

Nicolas HUON à Jeanne MIETTE

Chantal LE MAREC à Carole LOISEL-SOYER

Secrétariat du CA :

Marie-Claire GUÉGUEN

CR : société UBIQUS (Catherine DANIEL)

Présidence du CA :

Philippe CHAIX

Sommaire

Intervention de M. David, Président de l'université Rennes 2, présentation de l'université de Rennes (UNIR)	3
Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 juin 2018	10
Suivi des décisions des précédents CA et Actualités	11
II) Résultats des élections pour la Commission Formations et Vie Etude et la Commission Recherche du 18/10/2018	11
III) Mouvements du personnel	12
IV) Stratégie de recrutement des enseignants chercheurs	13
V) Point sur les travaux d'étanchéité-bardage : nouveau contrat de maîtrise d'œuvre, avenants aux travaux et études à lancer	14
VI) Retour sur la consultation écrite du 3/07/18 et validation	14
Règlement des études 2019/2020	17
Emploi du temps (pour information)	19
Composition des commissions	20
Budget rectificatif n° 2	21
I) Dépenses	21
II) Recettes	23
III) Évolution des dépenses de fonctionnement entre le compte financier 2017 et le BI 2018	23
IV) Destinations budgétaires	23
V) Analyse financière	24
Tarif Food truck	26
Vente ancien bardage	27
Mise au rebut de matériel	28
Contrats et conventions	28
VI) Wiincontest	30
VII) Convention Food Truck	31
Personnalités extérieures pour la Commission Recherche	32
Questions diverses	33

La séance plénière est ouverte à 9 heures 30.

Intervention de M. David, Président de l'université Rennes 2, présentation de l'université de Rennes (UNIR)

Philippe CHAIX

Bonjour à tous. Le quorum est atteint.

J'accueille Monsieur David, Président de l'université de Rennes 2, qui va, sans tarder, nous présenter l'UniR, car il a une obligation à 10 heures.

Olivier DAVID

Merci beaucoup, Monsieur le Président, de m'accueillir dans vos locaux, où j'ai le plaisir de venir vous présenter l'UNIR, sur invitation de Madame Renard.

Mon obligation est liée au fait que la rectrice convoque, une fois par mois, les Présidents d'Université. Il se trouve que tel est le cas aujourd'hui. Je l'ai donc informée de mon retard à cette réunion.

L'objectif de ma présence est de vous présenter la façon dont nous souhaitons mettre en place UNIR, pour Université de Rennes, qui n'en est encore qu'à l'étape du projet.

Ma présentation s'articule autour de quatre points :

1. l'ambition commune ;
2. le calendrier et la démarche ;
3. les éléments en cours de réflexion en matière de structuration ;
4. l'échange de questions/réponses.

1) L'ambition commune

Elle est issue d'un travail mené entre les six établissements qui relèvent du ministère de l'Enseignement supérieur, de la Recherche et de l'Innovation, à savoir les deux universités et quatre grandes écoles (l'INSA, Sciences Po Rennes, l'École nationale supérieure de Chimie de Rennes et l'ENS de Rennes), auxquelles s'est ajoutée, en juin dernier, l'EHESP de Rennes (École des hautes Études en Santé publique), afin de participer à la réflexion et de devenir membre à part entière du dispositif.

L'objectif est de construire, ensemble, une grande université de recherche et de formation, reconnue internationalement.

Sur le plan historique, il est important de rappeler que le processus de rapprochement entre les établissements de l'ESR, à Rennes, s'est avéré laborieux. Il a commencé par une réflexion sur le site, plutôt portée, au départ, par la métropole, dans un contexte marqué par la loi Fioraso et le fait que l'entrée, dans le projet de fusion entre Rennes 1 et Rennes 2, avait été stoppée pour des raisons politiques internes à Rennes 2.

Si les six établissements se sont engagés dans cet objectif stratégique majeur, c'est parce qu'ils ont porté, ensemble, en 2017, un projet au titre de l'appel à projets Idex-I-Site. Ce dernier n'a pas été validé, alors même qu'il avait été présélectionné et qu'il était parmi les mieux évalués en France, sur les plans scientifiques et académiques. Aux dires du jury international, cette non-validation était motivée par un problème de gouvernance, lié à l'organisation de l'ESR sur le site rennais.

Nous travaillons, depuis 2017, avec la volonté de construire cette grande université autour de six objectifs (quatre objectifs scientifiques et pédagogiques et deux objectifs sociaux) :

1. une recherche au meilleur niveau, une ambition collective pour anticiper et relever les défis de demain par une production de connaissances scientifiques répondant aux enjeux sociétaux contemporains ;
2. une formation de très grande qualité, et ce, à tous les niveaux de qualification ;
3. une internationalisation scientifique académique, qui consiste à faire de Rennes un campus internationalisé et ouvert au monde, afin de renforcer les partenariats internationaux ;
4. un partenariat socioéconomique fort et des ressources contractuelles en conséquence, en lien étroit avec les acteurs socioéconomiques du territoire, culturels ;
5. une responsabilité environnementale et sociétale du site rennais en matière d'ESR ;
6. une vie étudiante riche et épanouissante.

Plusieurs acteurs sont concernés par cette démarche :

- les six établissements précédemment cités, auxquels s'ajoute l'EHESP, depuis juin, qui nous positionne sur les enjeux de santé publique et ouvre la réflexion à la tutelle santé ;
- des établissements localisés sur plusieurs sites du grand ouest ou à l'échelle nationale (Agro Campus Ouest, Centrale-Supelec, l'ENSAI, l'IMT Atlantique) ;
- d'autres établissements, dont le vôtre, qui expriment aujourd'hui leur intérêt pour notre démarche - au début, vous étiez le seul, car nous avons des rapprochements très forts en matière de recherche et de formation -, puis l'EESAB (École européenne supérieure des Arts de Bretagne) a également frappé à la porte, ainsi qu'ASKORIA.

L'enjeu est de voir quelle place nous réservons à ces acteurs et comment nous les intégrerons dans notre démarche.

Les autres partenaires sont plutôt institutionnels : le Conseil régional, la Métropole de Rennes, l'État, *via* le Rectorat et la Délégation à la Recherche et à la Technologie, qui nous soutiennent, les milieux socioéconomiques (B-COM, etc.), cinq organismes de recherche (le CNRS, l'INRIA, l'INSERM, l'INRA et l'IRSTEA).

Il convient d'y ajouter la communauté UBL, la SATT Ouest Valorisation et le CHU.

Nous nous inscrivons donc dans un périmètre assez large. Au-delà du noyau central, il y a sans doute matière à penser des relations, des formes d'intégration à géométrie variable et des associations, selon les ambitions portées par les autres acteurs qui s'intéressent à nous, à commencer par l'ENSAB.

a) Engagement commun

Pour matérialiser cet engagement, nous avons :

- commencé la mise en œuvre d'un certain nombre d'actions et notamment signé un engagement dans les sept établissements, en Conseil d'Administration, afin de créer un EPSCP (Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel), courant 2019 ou 2020 ;



École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne

44, boulevard de Chézy – CS 16427 – 35064 Rennes Cedex – Tél. 02 99 29 68 00 – Fax : 02 99 30 42 49



E-mail : ensab@rennes.archi.fr - Site : www.rennes.archi.fr

- adopté, entre les sept établissements, le principe d'une signature scientifique commune unique, avec le label UNIV-Rennes ;
- mis en visibilité les productions scientifiques sur le portail national d'accès aux archives ouvertes communes, HAL ;
- décliné divers projets dans le champ des grands appels à projets du PIA, notamment le projet PIA DUNE (Développement des Universités numériques expérimentales), porté en commun par les sept établissements, le projet DESIR (Développement d'un Enseignement supérieur innovant sur Rennes), le projet PIA NCU (nouveaux cursus universitaires en commun), qui a pour ambition de construire des parcours *ad hoc* par rapport aux enjeux de l'insertion professionnelle universitaires qui porte sur dix ans, et pour lequel nous avons collecté 13,5 M€.

Nous avons également déployé des outils communs (le CMI, la plate-forme 2PE, les GIS, Fondation, etc.), qui sont en cours d'intégration.

b) Enjeux pour le site

Dans le cadre de cette nouvelle étape, nous sommes vivement encouragés par l'État et les collectivités locales.

Il s'agit de porter un pilotage stratégique commun, afin de nous appuyer sur la complémentarité des universités, des écoles et des organismes, tout en réfléchissant à la place des autres écoles et afin de revendiquer, à terme, le statut de grande université de formation et de recherche.

Il nous faudra éviter des écueils et :

- émettre des propositions concrètes et crédibles en matière de structuration, pour bénéficier de moyens nouveaux ;
- sortir d'une « logique de club » pour créer cet EPSCP, afin de construire une véritable stratégie de site ;
- s'engager à plusieurs dans cette démarche, afin d'aboutir à un contrat de site commun. En effet, le site de Rennes et, plus largement, celui de l'UBL, était l'un des rares en France à ne pas avoir signé de contrat de site avec le ministère.

c) Conditions de la réussite

Nous utiliserons un nouveau véhicule juridique, la loi d'habilitation votée en août 2018, qui permet de nouvelles formes de regroupements, pour aller chercher des moyens au-delà des ressources habituelles des établissements membres.

Pour ce faire, nous devons phaser la création de l'UniR avec la transformation de l'UBL et nous engager dans un processus d'intégration progressif et cranté.

2) Calendrier et démarche

a) Calendrier

Ce processus particulier est perturbé par deux éléments :

1. l'évolution législative en cours et l'ordonnance sur les regroupements annoncée en fin décembre 2018.

Si nous nous orientons vers un établissement expérimental, comme le permet l'ordonnance, notre objectif consistera à permettre d'intégrer, dans cet EPSCP, des établissements composants qui conserveront leur personnalité morale et juridique.

2. Le fait que le devenir de l'UBL fasse l'objet d'une réflexion et que le rapport DIZAMBOURG soit en cours d'analyse.

Il s'agirait d'évoluer vers un outil de coopération interuniversitaire et non plus une université au sens premier du terme, c'est-à-dire de quitter le statut d'EPSCP, pour nous orienter vers la mise en commun de moyens sur des fonctions très ciblées. Pour ce faire, il nous faudra faire comprendre, au ministère, notre souhait de passer d'une politique de site, à l'UBL, à une politique des sites par plaques (site de Rennes, site de Nantes, projets de regroupement Angers – Le Mans et UBO – UBS).

Il s'agit de faire en sorte que les moyens de l'UBL soient pensés, dans une structuration des sites, au service de ces derniers. Le ministère a été clair sur le fait qu'il n'est pas question de perdre les moyens de l'UBL, mais de mieux les réorienter vers les politiques de site.

Concernant le projet UniR, nous avons mis en place une démarche créative reposant sur :

- des comités de réflexions (COT) autour de six thématiques (la recherche, la formation, les relations internationales, la valorisation, l'innovation et l'entrepreneuriat, la responsabilité sociale et sociétale et la vie étudiante) ;
- des actions concrètes que nous avons proposées dans le cadre de ces COT auxquels participaient certaines écoles, notamment dans le domaine de la formation ;
- neuf comités support soutien s'agissant des modalités opérationnelles.

b) Démarche d'ensemble

Cette démarche s'articule de la manière suivante :

- une phase politique, en 2017, pour définir un cadre stratégique fort autour des six thématiques politiques ;
- le cadrage du projet, en vue de la construction de la méthodologie, fin 2017 - début 2018, dans l'objectif d'associer la communauté ;
- la phase créative et participative, à laquelle toute la communauté pourra participer *via* une plate-forme sur les différentes fiches actions proposées par les COT, et dans laquelle nous nous trouvons actuellement ;
- une phase décisionnelle, relative à la finalisation de la stratégie et de la gouvernance, sur la base de la consultation et des choix politiques ;
- une phase opérationnelle, c'est-à-dire la création de l'Université de Rennes, l'institution en tant que telle, l'EPSCP, plutôt en janvier 2020.

Nous nous inscrivons donc dans un processus cranté dans le temps.

Nous avons dû réajuster le calendrier, compte tenu des statuts et du projet d'ordonnances.

Mais l'horizon de janvier 2020 se rapproche.

3) *Éléments de réflexion en matière de structuration*

Il s'agit d'imaginer la mise en valeur des forces académiques et scientifiques du site autour de trois principes :

1. un principe de rationalité consistant à considérer la cartographie scientifique du site comme un principe structurant de l'UniR et à aligner, sur elle, la mutualisation des formations ;

2. un principe de construction organique, consistant à ne pas séparer les formations en licence de leur adossement à la recherche ;
3. un principe de subsidiarité, consistant à élaborer la politique et la stratégie scientifiques au niveau de l'ensemble du site et à confier la gestion des dispositifs d'appui aux composantes. Cela signifie qu'il n'est pas question de priver les établissements composantes, de la gestion de leur activité, au profit de l'EPSCP qui les chapeautera.

Nous sommes capables de trouver, autour des champs disciplinaires et des laboratoires de recherche et des masters, des formes d'organisations cohérentes sur le plan thématique.

La gouvernance crédible et forte s'articule autour de trois principes :

- l'équilibre et la collégialité dans les prises de décisions, afin de continuer à faire vivre le conseil des membres comme espace de réflexion stratégique et de régulation ;
- le respect des différents types d'établissements, afin de faire vivre la diversité universités/écoles et de tenir compte de leur fonctionnement interne, en vue de la construction d'une culture commune à l'échelle de l'EPSCP ;
- la subsidiarité entre les niveaux, afin de maintenir les personnalités morales et juridiques, de ne pas créer un trop grand nombre d'instances et de privilégier la démocratie indirecte.

Nous avons déjà identifié quelques pistes relatives aux compétences à partager, qui sont au cœur de la réflexion. Nous pourrions, peut-être, nous orienter vers la tutelle commune des unités de recherche et aller plus loin s'agissant de la délivrance des diplômes - notamment le doctorat, véritable carte de visite du site -, en matière de mobilité internationale, d'innovation, de valorisation entrepreneuriale, d'égalité hommes-femmes, de lutte contre les discriminations, sur les questions de l'immobilier et la mise en place de services communs (guichet de recherche, maison de la pédagogie, etc.).

Nous nous y attelons depuis deux ans et demi.

Philippe CHAIX

Nous vous remercions pour la présentation très claire de ce projet très important pour le futur de cette métropole.

Avez-vous des questions ?

Philippe MADEC

Je n'ai pas de question, car nous découvrons ce projet. Je vous remercie d'avoir pris le temps de nous le présenter. Nous allons désormais faire mûrir notre réflexion sur ce projet qui présente un grand intérêt pour nous.

Dominique JÉZÉQUELLOU

Ce projet me rappelle nos réunions concernant l'Hôtel-Dieu. Les fiches actions relatives à certaines ambitions de l'époque pourraient être reprises, notamment s'agissant des thématiques transversales (apport numérique, etc.).

Olivier DAVID

Dans le tableau, vous voyez apparaître la dimension verticale. Mais l'enjeu de la cartographie est précisément de travailler sur les transversalités.

Dominique JÉZÉQUELLOU

Ces réunions avaient fait émerger des objectifs et des besoins communs à nos établissements.

Laëtitia BOUVIER

Comment nous positionnons-nous par rapport aux décisions récentes relatives à l'UBL ?

Olivier DAVID

Sur l'UBL, les Rennais sont très clairs. La réflexion autour de l'UBL a quand même été engagée, dès lors que les Rennais ont indiqué que, pour se structurer, ils devaient se séparer de l'UBL, sauf à créer des frictions.

Aujourd'hui, nous considérons que l'UBL n'apporte pas vraiment de plus-value aux établissements membres. À part le projet post-doc et les formations doctorales, peu de retours positifs pour l'établissement ont été relevés.

Enfin, force est de constater que cette UBL est trop grande. Nous avons constaté que les Rennais n'étaient pas les seuls à penser ainsi.

Il a donc été décidé, avec le ministère, de repérer les axes de coopération pertinents à maintenir à l'échelle interrégionale (formation doctorale). De plus, nous avons des objets en commun : le campus numérique en Bretagne, l'infrastructure de communication en Pays de la Loire, etc.

En revanche, nous avons considéré que l'internationalisation et l'Europe rejoignent plutôt la politique des sites.

Par ailleurs, aucune cartographie de la formation n'est établie à ce jour à l'échelle de l'UBL. En revanche, dans le cadre de Parcours Sup, une réflexion sur les flux en académie à l'échelle interrégionale pourrait être menée.

Le ministère a décidé que nous nous réunirions tous les mois. Les sept Présidents d'université ont présenté un texte qui est en cours de discussion. À partir de là, nous déciderons de la structure juridique la plus adaptée.

Les sept Présidents d'université rejettent, d'emblée, une structure expérimentale telle que le prévoit la loi, préconisant plutôt un GIP (groupement d'intérêt public) ou, éventuellement, un EPA, si les conditions administratives le justifiaient. Nous ne souhaitons donc pas d'EPSCP, dans la mesure où nous ne portons plus de diplômes, ce que l'UBL n'a jamais fait en propre de toute façon.

Fin 2018, un protocole d'accord politique sera signé entre les 25 membres de l'UBL pour définir la perspective, sa mise en œuvre et le transfert progressif des moyens sur les sites présents sur chacune des quatre plaques précédemment citées.

Si tout se déroule comme prévu, le statut du nouvel outil de coopération sera déterminé en juin-juillet 2019, pour un passage en 2020.

Frédéric SOTINEL

Je souligne l'intérêt que présente, pour nous, l'UnIR en matière de retombées de la recherche sur la pédagogie et de partenariats en recherche qui pourraient, par ce biais, devenir plus clairs et plus efficaces dans le cadre des collaborations que nous avons initiées.

Olivier DAVID

Sur ce point, notre objectif est de commencer, lors de la création des statuts, à prévoir, entre les membres, la possibilité de s'associer, moyennant diverses possibilités d'intégration. Nous devons réussir la structuration des établissements membres avant de réfléchir à la consolidation d'autres établissements membres, à terme. Nous devons également veiller à préserver les marques des écoles.

Philippe CHAIX

Les participants ont pris connaissance de ce projet dont ils ont compris la stratégie. L'entrée par le projet est probablement pertinente. Il reste donc à travailler, pour tenter de mener à bien ce projet, dans six mois, un an.

Olivier DAVID

Si vous le souhaitez, je pourrai me libérer dans quelque temps pour venir vous présenter l'état d'avancement du projet.

Marie-Christine RENARD

Même si ce calendrier s'inscrit dans une projection à moyen terme, rien ne nous empêche, entre-temps, de réaliser des rapprochements sur des projets ciblés (Ide@al, NCU, etc.), afin de favoriser les passerelles entre un cursus d'architecture et des équivalences au sein de l'université, avant de nous orienter vers un système intégré.

Olivier DAVID

De nombreuses relations ont déjà été tissées entre les équipes de Rennes 2 et celles de l'ENSAB, sur différents aspects.

Nous sommes également sollicités sur des questions du design.

Nous devons continuer à mener un travail inter-établissement. J'ai retenu votre sollicitation et j'y travaille en fonction du projet.

Je vous remercie beaucoup de votre attention.

Départ d'Olivier DAVID.

Philippe CHAIX

Nous reprenons notre Conseil d'Administration.

Je salue l'arrivée de Madame Audrey VENET-PASQUIER, ici présente, qui reprend le poste de chef du service Finances-Comptabilité-Achats, en remplacement de Madame GUÉGUEN, qui est devenue Secrétaire générale. Bienvenue parmi nous.

Approbation du procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 juin 2018

Philippe CHAIX

Ce procès-verbal appelle-t-il des commentaires ? Ce n'est pas le cas.

Je le mets aux voix.

Le procès-verbal du Conseil d'Administration du 15 juin 2018 est approuvé à l'unanimité.

Vous avez reçu l'ordre du jour. Souhaitez-vous ajouter des questions diverses ?

Jeanne MIETTE

Nous souhaitons un point d'avancement sur le sujet de la découpe laser.

Philippe CHAIX

Je précise qu'il nous est proposé de retirer, de l'ordre du jour, le point XII, relatif aux personnalités extérieures pour la Commission Recherche, le temps de réunir les membres élus qui seront chargés de faire des propositions pour le Conseil d'Administration de novembre.

Cela ne pose aucun problème, car il n'y a pas d'urgence en la matière.

Nous pouvons aborder l'ordre du jour.

Suivi des décisions des précédents CA et Actualités

II) Résultats des élections pour la Commission Formations et Vie Étude et la Commission Recherche du 18/10/2018

Marie-Claire GUÉGUEN

Je vous communique le résultat des élections qui se sont déroulées le 18 octobre au sein de la Commission Formations et Vie Étudiante et de la Commission Recherche.

1) Commission Formations et Vie Étudiante

a) Collège des enseignants

Nous avons onze membres à élire et treize candidats. Le taux de participation était de 46 %. Ont été élus :

- Claude ABOU KHALIL et son suppléant, Miquel PEIRO ;
- Maxime DECOMMER et son suppléant, Christophe CAMUS ;
- Mathieu LE BARZIC et son suppléant, Didier PIDOUX ;
- Jeffrey LIVINGSTON et sa suppléante, Marta TRELA ;
- Damien MARCHAL et sa suppléante, Angélique LECAILLE ;
- Pauline MARCHANT ;
- Johann NICOLAS et sa suppléante, Anne ROQUEPLO ;
- Hervé PERRIN ;
- Annaïck RAVILLY ;
- Jean-Philippe ROCHE ;
- Nadia SBITI et sa suppléante, Marie PIQUEREL.

b) Collège des ATS

Nous avons deux membres à élire et quatre candidats. Le taux de participation s'est élevé à 82,5 %. Ont été élus :

- Emmanuel GROUSSARD ;
- Laurent LALANNE.

c) Collège des étudiants

Nous avons cinq membres à élire et sept candidats. Le taux de participation était de 32 %. Ont été élus :

- Elisa AGUILERA SAEZ et sa suppléante, Nina LAURENT
- Marceau BARIOU et son suppléant, Ewan MASSON ;
- Marion GUIDOUX et sa suppléante, Camille JAN ;
- Morvan LE GAC et son suppléant, Maixent CHAMPION ;

- Simon LEPINE et son suppléant Théo PIETRONAVE.

2) *Commission Recherche*

Nous avons sept postes à pourvoir et sept candidats. Le taux de participation s'est élevé à 67 %. Ont été élus :

- Christophe CAMUS et son suppléant, Maxime DECOMMER ;
- Marie-Pascale CORCUFF ;
- Angélique LECAILLE ;
- Miquel PEIRO ;
- Carmen POPESCU et sa suppléante, Nadia SBITI ;
- Anne ROQUEPLO ;
- Frédéric SOTINEL et son suppléant, Dominique JÉZÉQUELLOU.

J'ai affiché ces résultats aux endroits habituels.

Philippe CHAIX

Les élections se sont correctement déroulées. Les taux de participation sont excellents. Il n'y avait pas énormément de candidats, ce qui n'est pas surprenant, compte tenu du travail important que représente la participation à une commission.

III) Mouvements du personnel

Sandrine QUIDEAU

Nous avons rencontré quelques problématiques d'emplois vacants de personnels titulaires et de contractuels État.

Sous réserve de la validation du Comité ministériel ressources humaines (CMRH), nous pourrions procéder au recrutement d'une Chef de service des Études, au 1^{er} février 2019, en la personne de Madame FREARD. Dans cette attente, l'intérim de ce poste important pour l'école est assuré par Madame la Directrice.

Par ailleurs, toujours sous réserve de validation du CMRH, dans le cadre d'un recrutement interministériel, nous accueillerons, début janvier 2019, une Gestionnaire de cycle licence (personnel titulaire T2), en remplacement de Georges RUMEAU.

Les postes ouverts au recrutement ministériel ou interministériel concernent :

- le poste de Gestionnaire financier et budgétaire, en remplacement de Louise DUPLLENNE (personnel de catégorie B) qui nous quitte début janvier 2019 ;
- le poste de gestionnaire financier et budgétaire vacant à la suite de la mobilité interne de Marilynne MOUTEL, qui remplace Arlette BERTHELOT, sur un poste de Gestionnaire Comptable au sein de cette équipe.

À la suite du départ de Michel BEBIN et dans l'attente du recrutement d'un titulaire, nous prolongerons probablement le contrat T3 de Julien LAFORGE. Nous avons reçu plusieurs candidats.

Le poste de Chef de service Logistique, qui devait être pourvu par voie de concours ESCP, à la suite d'ouvertures à la mobilité infructueuses, est malheureusement toujours vacant. De plus, nous avons déploré deux défections de lauréats au concours d'ISCP.

Ce poste étant toujours vacant, nous sollicitons le ministère en vue d'une publication interministérielle.

Enfin, le poste de Secrétaire général est pourvu par Marie-Claude GUÉGUEN.

Philippe CHAIX

Merci. Avez-vous des questions ? Ce n'est pas le cas.

IV) Stratégie de recrutement des enseignants chercheurs

Marie-Christine RENARD

Je rappelle que ce point était d'actualité en mai et juin, puisque, dans le cadre de la mise en œuvre du protocole d'accord pour le statut des enseignants chercheurs, le ministère nous avait demandé d'élaborer une stratégie à cinq ans, afin d'atteindre une cible de 80 % d'enseignants titulaires (ETP) et 20 % d'enseignants contractuels non titulaires.

En mai 2018, nous avons transmis une première ébauche de stratégie. Depuis, plusieurs comités techniques ministériels se sont réunis en présence des syndicats.

A priori, ces stratégies devront probablement être revues par les différentes écoles, afin de lisser le recrutement. Nous attendons notre dialogue de gestion du 23 octobre pour aborder la question avec le ministère. Nous n'avons pas d'instruction officielle de ce dernier à ce jour.

Pour éviter de devoir concentrer cet effort durant les dernières années, pour compenser les 10 % qui nous font défaut dans notre stratégie, il a été décidé de le lisser sur les cinq années à venir.

Il est donc prévu de commencer, dès la rentrée 2018-2019, à appliquer les principes de notre stratégie, afin d'accompagner cette évolution.

C'est pourquoi nous avons organisé, le 1^{er} octobre, une réunion d'information pour présenter aux enseignants non titulaires contractuels, les tenants et aboutissants de cette stratégie, et la mise en place du concours de recrutement des enseignants chercheurs. L'école accompagne également ces enseignants dans le cadre des formations nationales organisées afin de préparer la qualification. L'école se doit d'être facilitatrice dans ce cadre.

La mise en œuvre de cette stratégie présente un enjeu en matière de constitution des comités de sélection, dont nous devons avoir défini un canevas pour janvier 2019.

Pour mémoire, le CNECEA, l'instance qui délivrera la qualification, est en cours de nomination. Ses membres seront convoqués au ministère les 5 et 6 novembre, afin de définir ses modalités de fonctionnement et son règlement intérieur. Cette commission aura pour première mission d'accorder les qualifications aux enseignants et les ouvertures de postes dans les établissements, avec les comités de sélection qui se réuniront en avril, mai et juin 2019, les nominations intervenant en septembre.

Les règles présidant à la mise en place des comités de sélection sont relativement restreintes puisque nous devons avoir des représentations majoritaires par champ disciplinaire. Les comités de sélection devront donc être adaptés aux champs disciplinaires et aux profils de poste, respecter la parité hommes/femmes et accueillir une majorité de représentants extérieurs, etc.

Un des grands enjeux de cette démarche est d'éviter la concurrence entre écoles, afin de permettre aux enseignants de postuler dans plusieurs établissements.

Nous en saurons plus la semaine prochaine, à l'issue du dialogue de gestion.

Philippe CHAIX

Très bien. Cette présentation appelle-t-elle des questions ? Ce n'est pas le cas.

V) Point sur les travaux d'étanchéité-bardage : nouveau contrat de maîtrise d'œuvre. avenants aux travaux et études à lancer**Marie-Claire GUÉGUEN**

Lors du dernier Conseil d'Administration, vous aviez autorisé Madame RENARD à signer des avenants. Je vais vous présenter ceux qui ont été passés récemment.

Globalement, l'addition des avenants se traduit par une moins-value, le montant des marchés, qui était initialement de 1 243 053 euros passe à 1 199 170 euros.

La moins-value est portée sur le lot 2 « menuiserie », puisque nous avons renoncé à réaliser des travaux qui n'étaient pas en adéquation avec l'opération menée.

Marie-Christine RENARD

Nous avons décidé de rester dans l'épuration financière décidée au Conseil d'Administration, lors de l'engagement des travaux. Ceci nous a conduit à regarder, très précisément, les devis des entreprises et à adopter une lecture rationnelle des choses, consistant à reporter, voire annuler, certains travaux jugés superficiels, redondants ou surévalués. En nous inscrivant ainsi dans le ligne à ligne des devis, nous avons pu générer des économies.

VI) Retour sur la consultation écrite du 3/07/18 et validation**Marie-Christine RENARD**

La consultation écrite portait sur la résiliation du marché de maîtrise d'œuvre pour les travaux d'étanchéité, de bardage et de menuiseries du bâtiment D. Il s'agissait :

- d'approuver le projet de protocole de rupture conventionnelle ;
- d'autoriser la Directrice à signer ce protocole ;
- d'autoriser le lancement d'un nouveau marché de maîtrise d'œuvre ;
- d'autoriser la Directrice à le signer.

Marie-Claire GUÉGUEN

La résiliation a donc fait l'objet d'un accord amiable qui a pris la forme d'une convention. Celle-ci a été signée par les deux parties le 19 juillet 2018. Le montant restant à devoir à l'équipe de maîtrise d'œuvre dans le cadre de sa mission s'élevait à 43 969,62 euros et l'indemnité compensatrice pour préjudice, à 3 141,87 euros.

À l'issue de cette consultation écrite, les propositions ont été adoptées à l'unanimité (onze votes favorables pour onze votants).

Nous avons lancé la consultation de maîtrise d'œuvre avant la fermeture de l'école. Nous avons retenu le cabinet P2C de Cherbourg, qui était notre actuel assistant à maîtrise d'ouvrage.

Par rapport à l'ancienne maîtrise d'œuvre, compte tenu de la revalorisation des marchés, cela représente un différentiel d'un peu plus de 3 000 euros.

Philippe MADEC

Qui assure les missions de la Maîtrise d'ouvrage ?

Marie-Christine RENARD

C'est moi qui assure, en propre, la maîtrise d'ouvrage. Dans le cadre d'une maîtrise d'œuvre renforcée et à ce stade d'avancement, l'enjeu de l'AMO est moindre.

Christophe GRANGE

L'agence Latitude a fait un signalement, auprès de l'ordre des architectes, concernant un éventuel conflit avec son confrère, Patrick Berger. Quelles relations entretenons-nous aujourd'hui avec ce dernier ?

Marie-Christine RENARD

Premièrement, il n'est jamais agréable, pour une école d'architecture, d'engager une rupture conventionnelle avec un maître d'œuvre. C'est pourquoi, dans l'intérêt général, nous nous sommes accordés sur une rupture amiable, qui s'est déroulée en bonne intelligence avec l'agence Latitude.

Deuxièmement, Patrick Berger, dont l'enjeu principal est le respect de l'esprit de l'œuvre et la restauration à l'identique, était dans nos murs mercredi. Nous lui avons présenté l'évolution des travaux qui le satisfont et répondent à ses attentes sur le plan de l'esthétique.

Les relations entre ces deux architectes ne nous regardent pas.

Patrick Berger estime n'avoir aucun intérêt à entrer en relation avec l'agence Latitude, qui a peut-être réagi de la sorte à titre préventif. Mais à ce jour, la situation est plutôt saine.

Philippe CHAIX

Je ne peux qu'adresser des félicitations extrêmement attentives à l'équipe qui a piloté cette opération, compte tenu de l'historique de ce dossier de bardage et d'étanchéité. Patrick Berger est satisfait, nous réalisons des économies par rapport au budget et Madame la Directrice pilote l'opération. Tout cela mérite les félicitations du Conseil d'Administration.

Quand ce chantier prendra-t-il fin ?

Marie-Claire GUÉGUEN

Nous avons repoussé les travaux jusqu'à fin avril 2019. D'ici la fin 2018, nous lancerons une étude parasitaire et une étude de diagnostic de structure. Ces études donneront lieu à des travaux complémentaires, pour lesquels il faudra lancer un marché.

Philippe CHAIX

J'ajoute, pour avoir vu le bardage, lors de l'inauguration du nichoir, que nous devons nous battre pour que la mairie ne nous oblige pas à rouvrir la promenade le long de la rivière. En effet, le bardage pourrait apparaître, pour certains, comme un magnifique support « d'art urbain », ce qui serait regrettable.

Marie-Christine RENARD

Dans la mesure où nous nous inscrivons à présent dans une vie de chantier classique, les problèmes que nous pourrions rencontrer seraient davantage d'ordre technique.

Jeanne MIETTE

À quoi les deux échafaudages installés dans le hall servent-ils ?

Marie-Christine RENARD

L'échafaudage permet aux compagnons d'accéder à la verrière pour la rénover, celle-ci n'étant pas dimensionnée pour supporter le poids des personnes et du matériel. Il restera en place pendant les trois semaines que dureront les travaux. Nous avons tout planché, car ce n'est pas un mur d'escalade. J'ai également demandé à plancher la passerelle.

Nous devons nous en accommoder encore pendant trois semaines. Quoi qu'il en soit, règlementairement, les unités de passage ont été respectées.

Jeanne MIETTE

La plus-value réalisée sur l'étanchéité est-elle consécutive aux fuites constatées sur la mezzanine ?

Marie-Christine RENARD

Non, les plus-values et moins-values enregistrées sont liées au redimensionnement des interventions des entreprises.

Les fuites constatées pourraient résulter de défauts de repose d'étanchéité provisoire.

Cependant, le cheminement de l'eau n'est pas conforme à ce qui était prévu, ce qui a conduit à des opérations palliatives provisoires.

Les compagnons ont été vigilants et nous porterons une attention particulière sur cet endroit lors des prochaines pluies.

Marie-Claire GUÉGUEN

Ce sujet a été évoqué lors de la réunion de chantier de mercredi.

Jeanne MIETTE

Quand les étudiants pourront-ils revenir sur les mezzanines ?

Marie-Christine RENARD

Nous verrons, lors des prochaines pluies, si la structure est totalement étanche.

Règlement des études 2018/2019

Marie-Christine RENARD

Il s'agit de valider les différentes modifications apportées au règlement des études, lors de la CPR du 2 octobre 2018.

La mise à jour apportée concerne :

- la référence aux nouvelles instances et le remplacement de CPR et CVE, par CFVE ;
- le calendrier du mémoire de master et sa valorisation en termes d'ECTS ;
- quelques ajustements à la marge.

Gilles GUÉZO

Il est toujours inscrit que la rédaction du mémoire se déroule durant les semestres 8 et 9. Or cette année, durant le semestre 8, 40 étudiants seront partis dans le cadre d'un échange et seuls 40 d'entre eux seront présents.

Marie-Christine RENARD

Nous devons peut-être nous donner du temps, en CFVE, pour accompagner les étudiants qui sont en échange dans la rédaction de leur mémoire.

Gilles GUÉZO

Le suivi du mémoire avec le directeur des études ne peut intervenir à ce moment-là.

Par ailleurs, même si ce règlement des études concerne, avant tout, les architectes inscrits à l'école, dans le cadre du double cursus avec l'INSA, il serait utile de mentionner les IA (Ingénieurs-Architectes), afin de démontrer l'existence d'un équilibre entre les deux, d'autant plus que les IA rejoindront l'école après. À mon avis, il manque une phrase à ce sujet.

Enfin, la photo de la page 16 présente quelque peu un caractère « post-Tchernobyl ». Il serait peut-être utile de trouver un paysage plus réjouissant.

Philippe CHAIX

Nous notons ces remarques.

Jeanne MIETTE

S'agissant du stage obligatoire de master, avez-vous acté le fait que tout étudiant qui ne le déposait pas au 31 juillet devait se réinscrire pour un semestre et, de fait, repayer la moitié des coûts de la scolarité d'une année ?

Marie-Christine RENARD

Nous n'avons aucune marge de manœuvre sur ce sujet réglementaire. Un semestre n'est pas sécable et son paiement n'est pas modulable.

Il nous sera difficile d'intégrer la question des mobilités dans le règlement des études. Nous prendrons en compte les remarques relatives au double cursus et à la photo de la page 16.

Philippe CHAIX

Sous réserve des remarques de Gilles GUEZO, je sou mets donc à votre approbation le règlement des études 2018-2019.

La délibération n° 2018-023, relative au règlement des études 2019-2019, est adoptée à l'unanimité.



École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne

44, boulevard de Chézy – CS 16427 – 35064 Rennes Cedex – Tél. 02 99 29 68 00 – Fax : 02 99 30 42 49

E-mail : ensab@rennes.archi.fr - Site : www.rennes.archi.fr

Emploi du temps (pour information)

Marie-Christine RENARD

Notre emploi du temps de rentrée vous est transmis pour information.

Le travail relatif à l'emploi du temps se déroule durant trois, quatre mois, compte tenu des nombreux ajustements qu'il exige. Nous avons travaillé, en mai, avec les représentants des trois collèges (administratif, enseignant et étudiant), à l'élaboration d'une première maquette reposant sur l'emploi du temps 2017-2018. Cette méthodologie avait pour objectif de contourner les difficultés rencontrées début 2017 et de proposer un emploi du temps répondant aux contraintes de certains enseignants, dont nous avons consulté les disponibilités.

Cela nous a permis d'effectuer une première transmission, en mai, et une seconde, nominative, en juin. Des ajustements de rentrée ont été apportés en septembre.

L'emploi du temps du second semestre devrait être communiqué rapidement.

Philippe CHAIX

Très bien. Les maquettes ont le mérite d'être très claires.

Marie-Christine RENARD

Nous avons procédé par promotion et non par salle.

Philippe CHAIX

Merci pour cette communication et félicitations pour cette maquette.

Composition des commissions

Marie-Claire GUÉGUEN

Dans le cadre de la mise en place des nouvelles instances - Conseil pédagogique et scientifique (CPS), composé de la Commission Formations et Vie Étudiante et de la Commission Recherche et du futur Conseil d'Administration -, il semble opportun de passer en revue l'ensemble des commissions existantes, afin de procéder à leur mise à jour pour une entrée en effectivité en janvier 2019. Il vous est donc remis, sur table, la liste de ces commissions, le nombre de membres les composant actuellement, leur rôle et les textes dont elles sont issues, lorsqu'il s'agit de commissions règlementaires.

Au Conseil d'Administration de novembre, la liste des commissions à conserver vous sera proposée.

Au Conseil d'Administration de janvier 2019, un complément sera ajouté au Règlement intérieur, en vue de l'intégration de ces commissions.

Nous avons procédé au toilettage de nos commissions, dont certaines sont obligatoires et règlementaires. Cela concerne plutôt celles qui ont été créées précédemment. Nous devons décider si toute évolution des membres des commissions optionnelles doit passer en Conseil d'Administration ou s'il est possible de donner délégation à Madame la Directrice sur ce point.

Philippe CHAIX

Le toilettage est toujours un bon exercice.

Marie-Claire GUÉGUEN

La méthodologie retenue recueille-t-elle votre approbation ?

Philippe CHAIX

C'est le cas. Nous passons au sujet suivant.

Budget rectificatif n° 2

Marie-Claire GUÉGUEN

Il s'agit presque d'un pré compte financier. Nous avons réalisé des ajustements à la marge.

Nous avons travaillé, en amont, avec les services, qui ont fait part de leurs besoins et indiqué quelles demandes étaient éventuellement reportables.

1) Dépenses

1) Enveloppe du personnel

Nous avons modifié l'autorisation d'emploi hors plafond, pour la passer de 0,22 ETPT à 0,55 ETPT sur ce BR2. Ceci comprend la rémunération d'intervenants extérieurs sous convention.

Par ailleurs, l'autorisation d'emploi sous plafond, telle que notifiée par le ministère, est à 29,5 ETPT, notre prévision d'exécution s'élevant à 28,64 ETPT. Nous avons donc peu de marges de manœuvre.

Marie-Christine RENARD

Nous devons donc être à même de faire face aux demandes de remplacement de dernière minute. Je précise, à cet effet, qu'un enseignant vient de nous informer de son arrêt pour deux mois.

Sandrine QUIDEAU

La vacance de personnels T2 et de remplacements de maladie/maternité représente une consommation de 10 % de notre plafond d'emploi dans l'attente de recrutements, ce qui est non négligeable, surtout cette année.

Marie-Claire GUÉGUEN

En termes de crédit – étant entendu que les autorisations d'engagement sont égales aux crédits de paiement, nous sommes sur une autorisation à 904 000 euros, contre 888 000 euros, au BR1, et 885 000 euros, au BI, soit une hausse de 1,8 % par rapport au BR1 et de 2,2 %, par rapport au BI.

Cela comprend les remplacements de postes vacants en raison de congés de longue durée ou de départs d'agents (mutation interne), les ajustements des heures d'enseignement liées au nouveau programme et des ajustements d'heures de monitorat, avec la création d'heures de monitorat pour l'accompagnement des licences par des masters.

2) Enveloppe de fonctionnement

Les autorisations d'engagement et les crédits de paiement sont différents. À ce stade budgétaire, l'autorisation d'engagement est portée à 957 000 euros, contre 939 000 euros, au BR1, et 884 000 euros, au BI. Les différences sont relativement faibles.

Il en est de même des crédits de paiement qui passent de 909 000 euros, au BR1, à 925 000 euros, au BR2, soit +16 000 euros, par rapport au BR1 et +68 000 euros, par rapport au BI.

Les services ont donc bien joué le jeu du rephasage du crédit.

Les principaux nouveaux crédits ont été inscrits sur la partie « enseignements, vie étudiante », à hauteur de 20 000 euros, afin de prendre en compte des actions liées au bien-être des étudiants. De plus, nous avons souhaité mettre en place un accompagnement à la méthodologie et à la présentation orale d'un projet par les étudiants.

Par ailleurs, de nouvelles conventions d'études sont en cours de signature avec les villes de Vitré et de Pontivy et avec la Team Solar. Compte tenu du décalage entre la date de la signature et la date de réception de la recette qui en résulte, nous ajoutons des crédits.

Nous avons, en outre, reprogrammé le crédit formation professionnelle continue, car nous avons envisagé de dispenser deux formations : l'une sur le paysage et l'autre sur le BIM. Finalement, celles-ci seront reportées en 2019, et questionnées, notamment s'agissant du BIM.

Une grande partie des crédits complémentaires concerne les fonctions supports, à hauteur de 20 000 euros (ajustements de crédit pour le nettoyage des locaux pour des prestations ponctuelles, pour la surveillance des locaux du fait de l'ouverture de l'école cet été pendant les travaux, pour l'entretien des terrains, notamment l'abattage d'arbres). Nous avons également abondé la ligne « frais contentieux », notamment pour le paiement des frais d'avocats liés au protocole de rupture conventionnelle avec notre maître d'œuvre.

Les crédits de paiement liés à l'enseignement et à la vie étudiante sont du même format que ceux présentés en autorisations d'engagement.

En matière de communication, nous avons reprogrammé les crédits pour la revue N°7 à hauteur de 20 % : nous en paierons donc 80 % cette année et 20 %, l'année prochaine.

S'agissant des fonctions supports, nous notons également une diminution du crédit lié à la reprographie, compte tenu de la baisse des impressions avec la mise en place des écrans.

3) *Enveloppe intervention (bourses à la mobilité et Erasmus)*

Nous avons une autorisation d'engagement qui passe à 93 500 euros et des crédits de paiement à hauteur de 92 660 euros. Cette dépense étant compensée par une recette, elle n'a donc pas d'impact sur le budget, sauf sur les étudiants, car, pour une même année, nous jouons sur trois exercices budgétaires.

4) *Enveloppe d'investissements*

Nous notons un certain nombre de reprogrammations de crédits. L'autorisation d'engagement est donc portée à 1 600 000 euros, contre 1 991 000 euros, au BR1, ce qui représente une baisse de 391 000 euros (20 %). Ceci correspond à l'ajustement des crédits pour les travaux de bardage et d'étanchéité. Nous sommes à peu près à 85 % de réalisation d'ici fin 2018.

À ceci s'ajoute la reprogrammation de crédits liés au parquet, à l'étude immobilière, à la carte multiservice et à la découpe laser.

Cette reprogrammation, à ce stade budgétaire, permet de réinscrire les crédits dès le BI 2019.

Par ailleurs, nous avons des crédits de paiement d'un montant de 1 534 000 euros, contre 1 977 000 euros, au BR1, soit une diminution de 443 000 euros. Ceci correspond à l'ajustement des crédits, au rephasage et aux crédits nouveaux (études parasitaire et diagnostic, nouveau marché de maîtrise d'œuvre, reprogrammation de crédits).

II) Recettes

Par rapport aux années antérieures, nous avons eu la chance de recevoir la notification des reliquats de crédits du ministère avant le vote du BR2. Ceci explique l'existence d'un montant complémentaire par rapport au BR1. Ainsi, les recettes globalisées passent de 1 777 000 euros, à 1 829 000 euros, ce qui représente une augmentation de plus de 52 000 euros.

Les recettes fléchées augmentent de 178 000 euros à 275 000 euros, ce qui représente près de 100 000 euros d'augmentation par rapport au BR1.

Il convient par ailleurs d'ajouter deux nouvelles subventions du ministère : 21 000 euros, pour le fonctionnement, et 100 000 euros, pour l'investissement.

Nous avons inscrit 4 000 euros supplémentaires sur les conventions d'études (convention d'étude Guémené-sur-Scorff qui court jusqu'en juin 2018), les subventions étant versées l'année N+1.

Nous avons également perçu un complément de taxe d'apprentissage (+9 400 euros par rapport aux 48 000 euros attendus), sachant qu'une part de fonds libres a été versée par l'organisme collecteur, Actalliance, avec lequel nous travaillons pour la HMONP. Nous ne sommes donc pas certains de les retrouver l'an prochain. Nous avons par ailleurs pour la session 208-2019 quarante demandes d'aides auprès d'un organisme collecteur.

Nous avons ajouté 11 000 euros aux recettes diverses d'enseignement. Elles correspondent au remboursement de voyages d'études, notamment celui des L2 qui aura lieu en novembre.

III) Évolution des dépenses de fonctionnement entre le compte financier 2017 et le BI BR2 2018

Entre le compte financier 2017 et le BI 2018, nous constatons une baisse des dépenses de fonctionnement de 2,06 %, une augmentation de 3,38 %, au BR1, et de 1,68 %, au BR2, ce qui reste correct.

L'évolution des dépenses d'investissement accuse une baisse (-22,42 %), compte tenu de nos reprogrammations.

Malgré nos subventions complémentaires, l'évolution des recettes de fonctionnement accuse une légère baisse de 0,82 % (ajustement des crédits divers).

Le fonds de roulement s'établit à 1 907 000 euros, ce qui représente +41 % par rapport au BR1 (rephasage) ; la part fléchée de ce fonds de roulement s'élève à 1 236 000 euros. Le niveau de trésorerie se situerait quant à lui à 2 032 000 euros en fin de gestion.

IV) Destinations budgétaires

À ce stade budgétaire, la répartition des dépenses est la suivante :

- enseignement : 31 % ;
- recherche : 2 % ;
- communication : 4 % ;
- fonctions supports : 63 % incluant les travaux.

V) Analyse financière

Entre le niveau de fonds de roulement et la part fléchée sur ce dernier, il nous reste un solde de 671 000 euros pour d'autres investissements, ce qui traduit une situation saine. De plus, notre niveau de trésorerie reste confortable, même s'il est en baisse.

Enfin, nous sommes peu engagés vis-à-vis des tiers, bon nombre d'entre eux étant liés à nos opérations, lesquelles tendent à diminuer à l'avenir.

Lise BOUTELOUP

Ce BR2 s'inscrit dans la logique GBCP des reprogrammations de crédits en fin d'exercice. Il n'appelle pas de remarque particulière.

Les grands agrégats, supérieurs aux attendus par rapport au BR1, peuvent donner l'impression que la situation s'améliore. Mais elle progresse finalement peu, notamment s'agissant de la capacité d'autofinancement qui évolue à la marge.

Toutefois, ce BR ne révèle aucune difficulté particulière.

Philippe CHAIX

Il n'y a aucune raison pour que, structurellement, ce budget connaisse une évolution positive ou négative. Quand les travaux seront terminés, nous reprendrons notre rythme habituel, avec nos marges de manœuvre qui resteront, par définition, faibles.

Avez-vous des questions ?

Dominique JÉZÉQUELLOU

Il me semblait qu'il restait 2 000 000 euros de trésorerie non fléchée et que la trésorerie serait négative en fin d'année 2018.

Marie-Claire GUÉGUEN

La variation de la trésorerie équivaut à la différence entre les dépenses réalisées et les recettes perçues cette année. Ces dernières sont, certes, insuffisantes pour couvrir nos dépenses, mais compte tenu des différentes subventions du ministère antérieurement perçues pour les travaux – dont la première date de 2014 – et de notre capacité d'autofinancement dégagée chaque année, déduction faite de cette variation, notre trésorerie finale est encore positive. Tel ne serait pas le cas si nous nous en tenions aux moyens dont nous disposerons cette année pour faire face aux dépenses qu'il nous faudra réaliser.

Philippe MADEC

Il serait souhaitable d'évoquer, avec Olivier, le rachat de la maison de la Team Solar, dans laquelle l'école d'architecture est partenaire, qui sera rachetée à hauteur de 200 000 dollars par la municipalité de Dezhou.

Marie-Claire GUÉGUEN

Olivier m'en a déjà fait état. Nous en reparlerons en 2019.

Philippe CHAIX

Je mets aux voix les éléments d'exécution budgétaire suivants :

- 29,5 ETPT sous plafond et 0,55 ETPT hors plafond ;
- 3 555 063 euros d'autorisations d'engagement ;

- 3 456 025 euros de crédits de paiement ;
- 2 104 501 euros de recettes ;
- -1 351 524 euros de solde budgétaire (déficit).

Les éléments d'exécution budgétaire sont approuvés à l'unanimité.

Je mets aux voix les éléments d'exécution comptable suivants :

- -1 354 719 euros de variation de trésorerie ;
- -176 945 euros de résultat patrimonial ;
- 13 055 euros de capacité d'autofinancement ;
- -1 356 025 euros de variation du fonds de roulement.

Les éléments d'exécution comptable sont adoptés à l'unanimité.

La délibération n° 2018_024, relative à la présentation du BR2 2018, est approuvée à l'unanimité.

Tarif Food truck

Marie-Claire GUÉGUEN

L'école a remis en place ce service en accueillant un camion et en étendant son nombre de jours de présence à trois (mardis, mercredis, jeudis). Lors du Conseil d'Administration de juin, nous avons fixé une redevance pour occupation temporaire du domaine public représentant 5 euros par jour de présence. Nous devions lancer la consultation avant la fermeture de l'école avant l'été, mais faute de temps, nous l'avons lancée en août. Les candidats avaient jusqu'au 5 octobre pour poser leur candidature.

Je vous propose de fixer au même tarif, soit 5 euros par jour de présence, la redevance pour occupation temporaire du domaine public, et ce, jusqu'au 25 octobre 2018.

Philippe CHAIX

Je mets au vote cette délibération.

La délibération n° 2018_025, relative au tarif du Food Truck, est approuvée à l'unanimité.

Vente ancien bardage

Marie-Claire GUÉGUEN

Durant les travaux, la partie du bâtiment concernée a été débardée. Madame la Directrice souhaitait revaloriser ce bardage destiné à la déchetterie. Nous avons donc fait appel à candidatures auprès du personnel enseignant et du personnel ATS. Parallèlement, nous avons interrogé les Domaines pour savoir si nous pouvions vendre ce bardage. Ces derniers ont estimé qu'il s'agissait d'un déchet qui pouvait être revendu à hauteur de 1 euro le mètre carré.

Il vous est donc proposé de fixer, à 1 euro le mètre carré, le prix de vente de l'ancien bardage bois, conformément à l'évaluation de la Direction de l'Immobilier de l'État.

Sur les 1 500 mètres carrés totaux, 1 085 mètres carrés seront valorisés.

Marie-Christine RENARD

L'école en conservera 200 mètres carrés pour les travaux pédagogiques des étudiants.

Philippe CHAIX

Je mets la délibération au vote.

La délibération 2018_026, relative à la vente de l'ancien bardage bois, dans le respect du coût estimé par la Direction de l'Immobilier de l'État, est approuvée à l'unanimité.

Mise au rebut de matériel

Marie-Claire GUÉGUEN

Comme régulièrement, nous effectuons un toilettage de notre matériel, qui concerne :

- un distributeur de cartes de photocopie, pour 2 745,51 euros ;
- des ordinateurs, pour 55 544,62 euros ;
- un fauteuil de bureau, pour 404,91 euros ;
- une banquette, un meuble informatique et un meuble d'accueil, pour un montant total de 2 469,24 euros.

Ce matériel est soit récupéré, soit déposé à la déchetterie, soit repris par un prestataire adéquat.

Philippe CHAIX

Je mets cette délibération au vote.

La délibération n° 2018_027, relative à la mise au rebut de matériel, est adoptée à l'unanimité.

Contrats et conventions

Carole LOISEL-SOYER

La Fondation d'entreprise Culture & Diversité met en place douze programmes relatifs à l'égalité des chances dans l'accès aux grandes écoles de la culture, en faveur des jeunes issus de milieux modestes et/ou issus de filières baccalauréat spécialisées en architecture et/ou sous-représentées dans certaines de ces formations.

Ces programmes reposent sur une méthodologie d'actions en quatre étapes : informer, préparer, accompagner pendant et après les études.

Après chaque étape de sensibilisation, d'information et d'aide à l'orientation, les programmes Égalité des Chances permettent :

- de réaliser des stages au sein des grandes écoles du Ministère de la culture partenaires ;
- d'augmenter les chances de réussite de ces jeunes suivis, aux différentes étapes de sélection.

Dans le cadre des actions menées au sein de l'ENSAB, notamment dans le cadre les domaines de l'égalité et de la diversité, ce programme correspond en tous points aux objectifs liés à la sensibilisation sur les études d'architecture auprès d'un plus large public, à l'ouverture de l'école vers les établissements d'enseignement secondaire et à une présence active dans le domaine de l'orientation.

La présente convention précise les modalités de partenariat pour une durée de trois ans (2018, 2019, jusqu'à 2020 ou 2021).

Pour la réussite de ce programme, la Fondation d'Entreprise Culture & Diversité propose aux écoles partenaires, un système d'accompagnement pédagogique, financier et logistique et un accompagnement à l'ouverture culturelle.

Les cinq étapes du programme concernent :

- la mise en place des partenariats entre les lycées et l'ENSA partenaire ;
- l'information et la sensibilisation sur les études d'architecture, notamment sur leurs débouchés professionnels ;
- la découverte, par les élèves, des lycées partenaires ;
- un stage intensif, en février, pour les élèves les plus motivés ;
- l'accompagnement pédagogique, logistique et financier de chaque élève ayant intégré une école d'architecture ;
- l'accompagnement de ces élèves vers l'insertion professionnelle.

Marie-Christine RENARD

Cela représente deux étudiants par promotion.

Carole LOISEL-SOYER

La démarche est rôdée – puisque nous entrons dans notre quatrième année d'application -, mais nous captions un public qui ne s'orienterait pas d'emblée vers une école d'architecture.

Marie-Christine RENARD

Il ne s'agit pas d'un dispositif « one-shot », mais d'un accompagnement dont l'enjeu est la réussite professionnelle. L'ensemble du panel est couvert, afin d'éviter l'échec scolaire.

Selon les retours dont nous disposons, le taux d'échec de ces étudiants n'est pas supérieur à celui des autres étudiants. Les moyens déployés en ce sens sont totalement pris en charge par la Fondation, en lien avec le ministère.

Christophe GRANGE

Les lycées concernés sont-ils déjà identifiés ?

Carole LOISEL-SOYER

Il s'agit des lycées Joliot-Curie, à Rennes, et de deux établissements brestois classés en zone prioritaire et œuvrant dans des filières professionnelles.

Par ailleurs, nous avons récemment été informés de l'intégration, au sein de notre établissement, d'un étudiant qui a suivi le programme Égalité des Chances, à Nantes.

Philippe CHAIX

Très bien, à suivre.

Catherine ELKAR

Au point 2.7.4 « *accompagnement à l'ouverture culturelle* », seuls les établissements parisiens sont cités, alors même que la convention a été signée avec l'école d'architecture de Rennes.

Carole LOISEL-SOYER

L'ouverture culturelle sera effectivement locale.

Philippe CHAIX

Je sou mets la délibération au vote.

La délibération 2018_28, relative à la signature de la convention entre la Fondation Culture & Diversité et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Rennes, est approuvée à l'unanimité.

VI) Wiincontest**Carole LOISEL-SOYER**

Wiin propose le partage, la diffusion et la création de concours d'idées et d'appels à projets aux étudiants et aux jeunes professionnels, principalement par l'intermédiaire de son site internet.

Parallèlement, sur le site internet de l'école, une page est dédiée au recensement des concours dans les domaines de l'architecture, de l'urbanisme et des paysages. Cette page est alimentée par notre webmaster, à partir des éléments qui lui sont transmis par les organismes organisateurs de concours.

La convention entre la société Wiin et notre école, d'une durée de trois ans, porte sur la centralisation de tous les concours susceptibles d'intéresser nos étudiants, dans le cadre d'une intégration automatique, directement sur la page dédiée du site, sans renvoi systématique vers la page internet de Wiincontest. Cette application est déjà utilisée par une majorité des écoles d'architecture pour le suivi et l'actualisation des concours.

Philippe CHAIX

Wiincontest s'adresse-t-elle uniquement aux écoles d'architecture ?

Carole LOISEL-SOYER

Non, elle couvre des sujets très divers.

Philippe CHAIX

Quel est le modèle économique de ce site ?

Carole LOISEL-SOYER

Cette société facture ses services d'appui technique et de support aux organismes désireux d'organiser des concours. Ce partenariat ne nécessite aucun engagement financier de notre part.

Philippe MADEC

Aujourd'hui, il est possible de correctement gagner sa vie en fabriquant de la donnée.

Philippe CHAIX

Je mets cette délibération aux voix.

La délibération 2018_029, relative à la signature d'une convention entre l'entreprise Wiincontest et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne, est adoptée à l'unanimité.

VII) Convention Food Truck

Marie-Claire GUÉGUEN

Nous avons donc lancé un appel à candidatures, en août, pour renouveler notre partenariat avec un prestataire de restauration mobile présent les mardis, mercredis et jeudis. Dans le cadre de la consultation, nous avons prévu la possibilité de retenir deux prestataires, afin de diversifier l'offre. Mais une seule candidature a été déposée, celle du prestataire actuel « Les Petits Plats de Mélinda ».

Depuis le 1^{er} octobre, nous sommes obligés de dématérialiser nos marchés publics. Nous déposons donc nos consultations sur une plate-forme, ce qui peut s'avérer complexe pour de petites entreprises.

Dans la proposition reçue, un critère portait sur le coût des denrées :

- entrées : 2,5 euros ;
- plats : de 2,5 euros à 5 euros ;
- desserts : de 1 euro à 1,5 euro.

Nous demandions également aux prestataires de proposer une redevance que nous avons fixée entre 5 et 10 euros. Celle-ci a donc reconduit la redevance de 5 euros par jour de présence.

À l'article 4 de la convention, nous avons prévu le retrait du camion après chaque prestation en indiquant « *veillera à enlever la caravane après chaque jour d'occupation...* ». Or ceci s'avère complexe pour la prestataire qui exerce seule son activité.

Nous vous proposons donc de retirer cette phrase et d'insister sur le respect de la sécurité et du stockage, dans le but de ne pas obstruer l'entrée de l'école.

Marie-Christine RENARD

La caravane peut rester à cet endroit, sous réserve du respect des règles de sécurité.

Philippe CHAIX

Les denrées vendues font-elles l'objet d'un contrôle ?

Marie-Claire GUÉGUEN

Des enquêtes de satisfaction seront réalisées. Les premiers retours sont satisfaisants.

Jeanne MIETTE

Cette offre de restauration est plus efficace depuis qu'elle est située à l'entrée de l'école, compte tenu de l'importance du flux au restaurant universitaire ces derniers jours.

Philippe CHAIX

Parfait, je mets ce point aux voix.

La délibération n° 2018_30, relative à la convention d'occupation temporaire du domaine public entre la société « Les Petits Plats de Mélinda » et l'École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne, pour l'installation à l'école d'un service de restauration mobile, est adoptée à l'unanimité.

Personnalités extérieures pour la Commission Recherche

Ce point est reporté au Conseil d'Administration de novembre.



École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne

44, boulevard de Chézy – CS 16427 – 35064 Rennes Cedex – Tél. 02 99 29 68 00 – Fax : 02 99 30 42 49



E-mail : ensab@rennes.archi.fr - Site : www.rennes.archi.fr

Questions diverses

1) *Découpe laser*

Marie-Claire GUÉGUEN

Courant novembre, quatre personnes de l'administration se réuniront pour recenser ce que requiert la mise en place d'une découpe laser (matériel, locaux, fonctionnement). Philippe Gautier participe actuellement à deux jours au sein du réseau maquette à Nantes, au cours desquels ce sujet sera abordé.

Nous en rédigerons un compte rendu et associerons un étudiant et un enseignant à l'étude des propositions d'emplacement possibles, en vue de la présentation de deux scénarios au Conseil d'Administration de novembre.

Cet achat sera inscrit au BI 2019, pour lancement de l'achat du matériel, début 2019.

Philippe CHAIX

Cette machine aura donné lieu à de nombreuses réflexions !

Marie-Claire GUÉGUEN

Nous avons capitalisé sur les expériences d'autres écoles, notamment celles de Nantes et de l'EESAB.

2) *Prochains CA*

Philippe CHAIX

Nous devons définir les dates des prochains Conseils d'Administration.

Marie-Claire GUÉGUEN

La prochaine séance du Conseil d'Administration aura lieu le vendredi 30 novembre 2018. Nous devons en fixer une en janvier pour l'élection du nouveau Conseil d'Administration.

Les élections auront lieu le 13 décembre, les candidatures étant recevables jusqu'au 9 novembre.

Philippe CHAIX

Il faudra prévoir un Conseil d'Administration pour désigner le Président et les personnalités qualifiées, proposées par la Direction.

Marie-Christine RENARD

Nous proposons le 18 janvier 2019.

Jeanne MIETTE

Le collège étudiant ne pourra être présent, compte tenu des examens.

Marie-Christine RENARD

Nous proposons le mardi 22 janvier 2019.

Philippe CHAIX

Nous devons également convenir d'une date, avant le 16 mars 2019, pour le vote du compte financier.

Marie-Claire GUÉGUEN

Nous retenons le 15 mars.

Philippe CHAIX

C'est parfait.

Je souhaite bonne chance à Philippe MADEC, qui fait partie des nominés au Grand Prix national de l'Architecture 2018, dont le lauréat sera désigné, ce soir, au ministère.

Y-a-t'il des demandes de prise de parole ou des commentaires ?

Philippe MADEC

Je rappelle que la Team Solar est sur le podium du Solar Decathlon ; les étudiants ont été formidables. C'était une très belle aventure entre plusieurs établissements et au sein de l'école.

Marie-Christine RENARD

Nous prolongerons la démarche avec la délégation officielle prévue dans un mois avec le maire de Rennes et plusieurs établissements rennais, dans le cadre du jumelage entre Jinan (province du Chandong) et Rennes. Ceci nous donnera l'occasion de visiter le prototype.

Philippe CHAIX

Je lève la séance.

La séance est levée à 11 heures 40.

Document rédigé par la société Ubiquis – Tél : 01.44.14.15.16 – <http://www.ubiquis.fr> – infofrance@ubiquis.com



École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne

44, boulevard de Chézy – CS 16427 – 35064 Rennes Cedex – Tél. 02 99 29 68 00 – Fax : 02 99 30 42 49

E-mail : ensab@rennes.archi.fr - Site : www.rennes.archi.fr



Liberté • Égalité • Fraternité
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE



École Nationale Supérieure d'Architecture de Bretagne

44, boulevard de Chézy – CS 16427 – 35064 Rennes Cedex – Tél. 02 99 29 68 00 – Fax : 02 99 30 42 49

E-mail : ensab@rennes.archi.fr - Site : www.rennes.archi.fr